

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		du 01/03/2020 au 31/12/2021 (22 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	792	311	481	745	- 264
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	792	311	481	745	- 264
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 748		1 748	2 223	- 475
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29		29	248	- 219
. Autres	339		339	487	- 148
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	12 815		12 815	3 881	8 934
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	42		42	41	1
TOTAL (II)	14 973		14 973	6 880	8 093
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	15 764	311	15 454	7 624	7 830

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	du 01/03/2020 au 31/12/2021 (22 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	2 272		2 272
Résultat de l'exercice	1	2 272	- 2 271
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	7 273	7 272	1
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	7 540		7 540
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346	308	38
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	295	45	250
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	8 181	353	7 828
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	15 454	7 624	7 830

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le 2 mai à 19 heures, les associés de la SARL « 12 Chênes Patrimoine » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans les locaux de la société sis 12 rue des Chênes au Vésinet, sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remis en main propre le 17 avril 2023.

Sont présent ou représentés :

1° M. Rémi LOIR, Associé Gérant détenant 499 parts sociales

2° M. Yanis LOIR détenant 1 part sociale

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 500 parts sur les 500 parts formant le capital de la société.

Monsieur Rémi LOIR préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires notamment :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation. Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation de la dotation à la réserve légale ;
- Approbation de reprise de compte courant par l'associé gérant dans le cadre convention réglementée signée le 31 mars 2022 ;
- Pouvoirs pour formalités.

M. L.

Après un exposé de la gérance et un échange de vues, les associés adoptent les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2022 approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 0,96 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 0,96 euros, sont affectés au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice 2020-2021 : 0 dividende par action
- Exercice n-2 : 0 dividende par action (la société n'était pas constituée)
- Exercice n-3 : 0 dividende par action (la société n'était pas constituée)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation de 500 Euros du report à nouveau à la réserve légale qui lui a été présentée.

En conséquence, 500 euros du compte report à nouveau sont affectés à la réserve légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Dans le cadre de la convention réglementée signée avec M. Rémi LOIR le 31 mars 2022 concernant l'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune, l'assemblée générale, approuve la reprise du 7 390 Euros par M. Rémi Loir en raison d'un retour à meilleur fortune durant l'exercice 2022.

RL TL

YL
AL
Le remboursement de cet abandon de compte courant n'est pas soumis à intérêt et se fait sans porter ~~pas~~ préjudice à la situation financière de la société.

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 20 des statuts, par les associés présents et les mandataires des associés représentés pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en deux originaux,


À Le Vésinet

Le 2 mai 2023

Yanis LOIR

Fait à Le Vésinet

Le 2 mai 2023



Rémi LOIR

Fait à Le Vésinet

Le 2 mai 2023



Conseil en Gestion de Patrimoine - Conseiller en investissements financiers - Courtier en assurance -
Transactions sur immeubles et Fonds de commerce

SARL au capital de 5 000 euros - SIREN 882 666 779 - RCS Versailles - TVA FR 65 882666 779 - Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 20 003 356 (www.orias.fr) en qualité de Courtier en assurance et de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n° CPI 7801 2020 000 045 279 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Notre agence ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. - Garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9. Mai 2020.

AL 92